

ICC / OHADA
ABIDJAN
23 - 25 juin



Convention de Partenariat ICC / OHADA
Regards croisés sur l'Acte uniforme OHADA
relatif au droit de l'arbitrage
23 juin 2016

L'éthique de l'arbitrage : quels nouveaux défis ?
24 juin 2016

Formation ICC / UIA
25 juin 2016

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



Organisé par : La Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (ICC) et l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique



Conférences sur l'arbitrage international – ICC / OHADA

Abidjan, Côte d'Ivoire – 23 - 25 juin 2016

Lieux

CCJA

Avenue Dr JAMOT, angle Bd CADRE, face
Immeuble "Les Harmonies", Plateau
01 B.P. 8702
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

CRRAE – UMOA

Angle Boulevard Botreau Roussel – Rue privée
CRRAE-UMOA
01 BP 2056
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Description

Les économies africaines bénéficient d'un accroissement des investissements étrangers, qui s'accompagne d'une exigence croissante des partenaires étrangers de recourir à l'arbitrage comme mode de règlement des litiges. Dans ce contexte, il devient impératif d'échanger sur la nécessité d'accompagner le développement de l'arbitrage en général et plus particulièrement en Afrique par la diffusion de bonnes pratiques en matière d'éthique, afin de garantir l'essor d'une pratique arbitrale saine, marquée par la sécurité juridique.

La conférence proposée par l'ICC et l'OHADA sur l'Ethique de l'Arbitrage, sera un forum privilégié afin de mener cet échange. En outre, le 25 juin 2016, une formation d'introduction à l'arbitrage CCI sera proposée aux praticiens de la région par l'ICC et l'UIA.

A qui s'adressent ces conférences ?

Ces conférences s'adressent aux avocats, directeurs juridiques et juristes d'entreprise, magistrats, professeurs universitaires et chercheurs et toute personne impliquée dans l'arbitrage international et la résolution des différends.

PROGRAMME

Regards croisés sur l'Acte uniforme OHADA relatif au droit de l'arbitrage

23 juin 2016 (15:00 – 18:30)

14:30 – 15:00 **Accueil des Participants**

15:00 – 16:00 **Discours d'ouverture**

Andrea Carlevaris

Secrétaire Général, Cour internationale d'arbitrage de la CCI ; Directeur des Services de Règlement des Différends de la CCI, Paris

Alexis Mourre

Président, Cour internationale d'arbitrage de la CCI, Paris

Marcel Serekoisse Samba

Président, CCJA, Abidjan

Dorothé C. Sossa

Secrétaire Permanent, OHADA, Yaoundé

16:00 – 16:30 **Présentation et signature de la Convention de Partenariat entre l'ICC et l'OHADA**

Alexis Mourre

Président, Cour internationale d'arbitrage de la CCI, Paris

Dorothé C. Sossa

Secrétaire Permanent, OHADA, Yaoundé

16:30 – 17:00 *Pause Café*

17:00 – 18:30 **Regards croisés sur l'Acte uniforme OHADA relatif au droit de l'arbitrage et son évolution**

Modérateur :

Carmen Nunes Lagos

Avocat Associé, Hogan Lovells, Paris

Panel :

Narcisse Aka

Secrétaire Général, CCJA, Abidjan

Marie Andrée Ngwe

Avocat au Barreau du Cameroun, Douala

Michael Bühler

Avocat Associé, Jones Day, Paris

18:30 **Cocktail de clôture**

L'éthique de l'arbitrage : quels nouveaux défis ?

24 juin 2016 (9:00 – 17:30)

9:00 – 9:30 **Accueil des Participants**

9:30 – 9:45 **Discours d'ouverture du Président de la Cour internationale d'arbitrage et du Président de la CCJA**

Alexis Mourre

Président, Cour internationale d'arbitrage de la CCI, Paris

Marcel Serekoisse Samba

Président, CCJA, Abidjan

9:45 – 10:15 **Propos introductifs : L'éthique, condition fondamentale dans la régulation de l'arbitrage**

Abdullah Cisse,

Avocat Associé, Bitèye & Cissé, Dakar

10:15 – 11:20 **Table ronde no. 1 : L'éthique des parties**

- L'arbitrage : une justice privée qui ne saurait être une justice achetée ou simulée
- Les conséquences de la corruption alléguée ou avérée sur la procédure arbitrale
- Les abus de procédures pour se soustraire aux effets de l'arbitrage

Modérateur :

Mamadou Konaté

Avocat Associé, Jurifis Consult, Bamako

Panel :

Emmanuelle Cabrol

Avocat Associé, Hebert Smith Freehills LLP, Paris

Laurent Jaeger

Président du Comité Français de l'Arbitrage; Avocat Associé, Orrick, Herrington & Sutcliffe LLP, Paris

Achille NGwanza

Chargé d'enseignement, Université Paris Sud, Ecole Régionale Supérieure de Magistrature de l'OHADA

11:20 – 11:40 *Pause Café*

Conférences sur l'arbitrage international – ICC / OHADA

Abidjan, Côte d'Ivoire – 23 - 25 juin 2016

11:40 – 12:45

Table ronde no. 2 : L'éthique des conseils

- Quelles règles transnationales pour l'éthique des avocats : l'exemple des règles de l'IBA
- Quels devoirs des conseils ? A l'égard des parties ? A l'égard du tribunal arbitral ?
- Rôle des barreaux dans le contrôle de l'éthique des conseils : perspectives africaines

Modérateur :

Abbe Yao

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de la Côte d'Ivoire ; Avocat, Associé, Bogue Abbeyao et Associés, Abidjan

Panel :

Martial Akakpo

Avocat Associé, Martial Akakpo & Associés, Lomé

Benoît Le Bars

Avocat Associé, Lazareff Le Bars, Paris

Jacques Pellerin

Vice-Président du Comité français de l'arbitrage ; Avocat Associé, Cabinet Pellerin Kecsmar Mirza

12:45 – 14:30

Pause déjeuner

14:30 – 15:35

Table ronde no. 3 : L'éthique des arbitres

- Devoirs d'indépendance, d'impartialité et de disponibilité
- Obligation de révélation : enseignements des lignes directrices de l'IBA sur les conflits d'intérêts dans l'arbitrage international
- Le rôle de l'arbitre pour préserver l'intégrité de l'arbitrage

Modérateur :

Gaston Kenfack

Magistrat ; Directeur de la législation au Ministère de la Justice ; Professeur associé à l'IRIC, Université Yaoundé II, Yaoundé

Panel :

Diamana Diawara

Conseiller, Cour internationale d'arbitration de la CCI, Paris

Julien Fouret

Avocat Associé, Betto Seraglini, Paris

Patricia Peterson

Présidente, Commission d'arbitrage de l'UIA; Counsel, Linklaters LLP, Paris

15:35 – 15:50

Pause Café

Conférences sur l'arbitrage international – ICC / OHADA

Abidjan, Côte d'Ivoire – 23 - 25 juin 2016

15:50 – 16:55 **Table ronde no. 4 : Institutions arbitrales et éthique de l'arbitrage**

- Ethique des institutions
- Devoir de révélation et standards de récusation
- Le devoir de confidentialité des institutions arbitrales : cas particulier du dualisme de CCJA

Modérateur :

Sami Houerbi,

Directeur, Service des règlements des différends pour la Méditerranée orientale, le Moyen-Orient et l'Afrique ; Tunis /Dubai

Panel :

Andrea Carlevaris

Secrétaire Général, Cour internationale d'arbitrage de la CCI ; Directeur des Services de Règlement des Différends de la CCI, Paris

Laurence Kiffer

Vice-Présidente, Commission d'arbitrage de l'UIA; Teynier Pic, Paris

Dorothé C. Sossa

Secrétaire Permanent, OHADA, Yaoundé

16:55 – 17:25 **Rapport de synthèse**

Narcisse Aka

Secrétaire Général, CCJA, Abidjan

17:30 **Cocktail de clôture**

Formation ICC / UIA

25 juin 2016

Un programme complet sera bientôt disponible sur les sites internet de l'ICC et de l'UIA.

INTERVENANTS

Narcisse Aka

Secrétaire Général, CCJA, Abidjan

Martial Akakpo

Avocat Associé, Martial Akakpo & Associés, Lomé

Emmanuelle Cabrol

Avocat Associé, Hebert Smith Freehills LLP, Paris

Andrea Carlevaris

Secrétaire Général, Cour internationale d'arbitrage de la CCI ; Directeur des Services de Règlement des Différends de la CCI, Paris

Abdullah Cissé,

Avocat Associé, Bitèye & Cissé, Dakar

Diamana Diawara

Conseiller, Cour internationale d'arbitrage de la CCI, Paris

Julien Fouret

Avocat Associé, Betto Seraglini, Paris

Sami Huerbi,

Directeur, Service des règlements des différends pour la Méditerranée orientale, le Moyen-Orient et l'Afrique ; Tunis /Dubai

Laurent Jaeger

Président du Comité Français de l'Arbitrage ; Orrick, Herrington & Sutcliffe LLP, Paris

Gaston Kenfack

Magistrat ; Directeur de la législation au Ministère de la Justice ; Professeur associé à l'IRIC, Université Yaoundé II, Yaoundé

Laurence Kiffer

Vice-Présidente, Commission d'arbitrage de l'UIA ; Teynier Pic, Paris

Mamadou Konaté

Avocat Associé, Jurifis Consult, Bamako

Conférences sur l'arbitrage international – ICC / OHADA

Abidjan, Côte d'Ivoire – 23 - 25 juin 2016

Benoît Le Bars

Avocat Associé, Lazareff Le Bars, Paris

Carmen Nunes Lagos

Avocat Associé, Hogan Lovells, Paris

Alexis Mourre

Président, Cour internationale d'arbitrage de la CCI, Paris

Achille NGwanza

Chargé d'enseignement, Université Paris Sud, Ecole Régionale Supérieure de Magistrature de l'OHADA

Jacques Pellerin

Vice-Président du Comité français de l'arbitrage ; Avocat Associé, Cabinet Pellerin Kecsmar Mirza

Patricia Peterson

Présidente, Commission d'arbitrage de l'UIA ; Counsel, Linklaters LLP, Paris

Marcel Serekoisse Samba

Président, CCJA, Abidjan

Dorothé C. Sossa

Secrétaire Permanent, OHADA, Yaoundé

Abbe Yao

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de la Côte d'Ivoire ; Avocat, Associé, Bogue Abbeyao et Associés, Abidjan

LOGISTIQUE ET INSCRIPTION

Lieux :

23 et 25 juin 2016 :

CCJA

Avenue Dr JAMOT, angle Bd CADRE, face
Immeuble "Les Harmonies", Plateau
01 B.P. 8702
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

24 juin 2016 :

CRRAE – UMOA

Angle Boulevard Botreau Roussel – Rue privée
CRRAE-UMOA
01 BP 2056
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Langue de la conférence :

Français

Comment s'inscrire :

Nous vous recommandons de vous préinscrire dès à présent en envoyant un courriel à uiacentre@uianet.org. Un courriel accompagné d'un formulaire d'inscription vous sera envoyé par retour afin de finaliser votre inscription.

La liste d'inscription sera clôturée le 19 juin 2016.

Pour toute question relative à votre l'inscription, nous vous invitons à contactez l'UIA :

T +33 1 44 88 55 66 | F +33 1 44 88 55 77 | uiacentre@uianet.org.

Frais d'inscription :

Conférences des 23 et 24 juin 2016 :

Règlement en Euro :

300 EUR

Règlement en Francs CFA :

FCFA 200 000

Les frais incluent le déjeuner, la réception, les rafraîchissements et la documentation relative aux conférences.

Formation du 25 juin 2016 :

Un tarif spécial sera mis en place pour l'inscription simultanée aux conférences **et** à la formation du 25 juin. Plus d'informations seront disponibles prochainement.

Voyage et hébergement :

Les frais de déplacement et l'hébergement ne sont pas compris. Les participants sont responsables de leurs propres réservations de voyage et d'hôtel.

Annulation :

50% des frais de participation pourront être remboursés en cas d'annulation signalée par un avis écrit avant le **12 juin 2016**.

Les annulations survenant après cette date ne seront pas remboursables. Cependant, il est possible de transférer les frais de participation d'une personne à une autre appartenant au même organisme ou à la même compagnie sans aucun frais supplémentaire à condition de le signaler avant la date de la conférence par courriel à uiacentre@uianet.org.